



Dr Gilbert Bouteille,
président de l'Ordre National
des Chirurgiens-Dentistes

**“ L'Ordre National
des Chirurgiens-Dentistes existe
pour défendre la primauté
du patient et l'intérêt général. ”**

Le 25 juin dernier, Gilbert Bouteille était élu à la présidence de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes. Un mandat qu'il entend exercer en respectant une exigence de collégialité, et en accordant une place importante à la déontologie afin de s'attaquer efficacement à certains dossiers « chauds ». Entretien.



Comment avez-vous occupé les premiers mois de votre présidence de l'ONCD ?

Gilbert Bouteille: C'est un exercice délicat, que de prendre ses fonctions après huit ans de présidence assurée par le Dr Christian Couzinou ! Il s'agit tout à la fois de prendre ses marques, d'intégrer des dossiers qui ne relevaient pas de ma responsabilité directe, tels que l'enseignement ou la question des centres

Continue en Odontologie (CNFCO), qui avait été créé en 2002, m'a inspiré cet attachement à la collégialité. Dans cet organisme indépendant se retrouvaient autour de la table des représentants du Conseil National de l'Ordre, des universités, des trois syndicats de la profession et de l'ADF. Des personnes qualifiées et un membre de nos ministères de tutelle se joignaient eux aussi à nos réunions ! L'adhésion de l'ONCD à la charte Romain Jacob, qui formalise l'engagement de l'ensemble de notre profession pour les soins dentaires sur les personnes en situation de handicap, est un bel exemple de ce que permet la collégialité. L'instauration d'un Grenelle de la santé bucco-dentaire, au sein duquel seront interrogés, entre autres, les syndicats, l'ADF, l'UFSD, les universités, la Cnam, l'Unocam, les Associations de consommateurs, etc. va également dans le sens d'une exigence de dialogue collectif, afin d'aborder et d'éclaircir des sujets majeurs pour la profession et son avenir.

“Mettre fin à la dérive des praticiens et des centres exerçant comme un commerce.”

dentaires, de répondre aux diverses sollicitations relatives à la nomination d'un nouveau président... Il a fallu, de plus, gérer l'arrivée des équipes de la Cour des Comptes dans nos locaux. Tout cela demande du temps, à tel point que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer toutes les composantes professionnelles.

Vous avez déclaré vouloir faire de l'Ordre le moteur d'une dynamique collégiale. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

G. B.: L'argumentation, le partage des points de vue, l'écoute du plus grand nombre sur des sujets communs à l'ensemble de la profession, sont préférables pour faire évoluer les dossiers. Le Conseil National de la Formation

Vous avez rappelé votre attachement au respect universel de la déontologie, en visant les dérives de certains centres. Comment restaurer cette valeur ?

G. B.: Notre profession rassemble 45000 praticiens, qui exercent leur métier avec passion et en ayant toujours en tête les principes d'éthique fondamentaux. Il ne faudrait pas que certaines « brebis galeuses » ou certains centres, qui pratiquent l'art dentaire d'une manière

commerciale, voire mercantile, jettent l'opprobre sur l'ensemble de la profession. Mais cette dérive existe bel et bien, et c'est en cela que j'estime que la déontologie est dévoyée. Nous devons sensibiliser tous les futurs praticiens, et c'est pourquoi je militerai auprès des universités pour un enseignement de la déontologie, le plus

“ Placer le patient au cœur de la réflexion est une priorité que nous devons tous partager. ”

tôt possible dans les cursus de formation. Nous sommes là pour soigner, et il en va de l'éthique comme de la santé: il vaut mieux prévenir que guérir!

Quelle feuille de route vous fixez-vous, et quelles actions majeures entendez-vous mettre en œuvre lors de votre mandature ?

G. B. : Nous ne nous fixons pas de feuille de route au sens formel du terme, mais nous voulons aborder tous les dossiers avec résolution. À commencer par, comme je l'ai dit, la question de ces centres associatifs «low cost»: il faut éradiquer ce processus intolérable, qui mène parfois à de véritables désastres sanitaires et financiers. L'affaire d'un praticien de Marseille, en début d'année, est éloquent: suite à sa fermeture, 250 patients ont porté plainte, car ils avaient payé d'avance pour des traitements qui, pour certains, se chiffraient en plusieurs milliers d'euros. Je suis donc déterminé à poursuivre le

travail entamé par mon prédécesseur pour que ces centres, qui ne respectent pas leur objet fixé par la loi, soient supprimés ou n'exercent plus de cette manière. Au sein de ma profession de foi, j'affirmais aussi que, face à la révolution numérique, l'ONCD devait avoir une véritable réflexion sur ce sujet. Une cellule de réflexion a été créée à cette fin. De même, l'Ordre devra tenir compte de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la refonte du code de déontologie qu'il vient d'initier. D'autres sujets devront être traités, tels que la formation dans les écoles privées et la démographie professionnelle par l'établissement d'un *numerus clausus* harmonisé à l'échelle européenne.

De quelle manière comptez-vous aborder les grands enjeux relatifs aux patients ?

G. B. : La vocation de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, je le rappelle, est défini par le législateur visant la primauté du patient, en particulier, et de l'intérêt général, plus globalement. Placer le patient au cœur de la réflexion est une priorité que nous devons tous partager. Pour soutenir cette ambition, nous avons mis en place un pôle Patients, et nous nous efforcerons, le plus possible, de faire venir ou d'aller à la rencontre d'associations de patients ou de publics spécifiques tels que les malades chroniques afin de mieux identifier leurs besoins.

Après tout, si la profession n'est pas capable de soigner tout le monde – je fais référence aux campagnes de testing réalisées par l'association Aides, qui ont révélé que certains chirurgiens-dentistes refusaient de traiter un patient porteur du VIH – notre raison d'être perd de son sens. →



Dr Gilbert Bouteille, un parcours d'engagement

Chirurgien-dentiste depuis 1970, Gilbert Bouteille a rejoint l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes en 1983. Avant d'en devenir le président, cette année, il y a occupé de nombreuses fonctions, d'assesseur titulaire de la Session des Assurances Sociales à trésorier adjoint. Autant de responsabilités pour lesquelles il a eu l'occasion de s'engager dans l'action, notamment pour la

mise en place des Comités régionaux de coordination ordinale, précurseurs des actuels conseils régionaux, ou pour la création du premier site internet de l'ONCD.

Par ailleurs, Gilbert Bouteille a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération des autorités compétentes et régulateurs dentaires européens (FEDCAR) entre 2005 et 2015.



Le bureau de Conseil national (de gauche à droite, du premier au troisième rang) : Geneviève Wagner, Gilbert Bouteille, Myriam Garnier, Jean-Marc Richard, André Micouleau, Paul Samakh, Pierre Bouchet, Alain Scohy.

C'est pour redynamiser cette primauté des patients, de tous les patients, que nous avons signé la charte Romain Jacob (*cf. supra*), et que nous participons à plusieurs initiatives locales un peu partout en France. En Aquitaine, l'exemple récent de la participation du conseil régional et de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de l'université, des structures professionnelles, en relation avec l'UFSBD et l'ARS pour améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est à retenir. Toutes ces actions sont remarquables et nous devons au plus tôt réunir toutes les composantes nécessaires pour généraliser les actions en faveur de la formation des équipes des Ehpads, dont les résidents sont particulièrement exposés aux maladies bucco-dentaires.

Enfin, quel regard portez-vous sur l'évolution du Développement Professionnel Continu (DPC) tel qu'il est programmé dans la loi Touraine ?

G. B. : L'interruption du financement du DPC des chirurgiens-dentistes par son organisme gestionnaire, l'OGDPC, comme c'est aussi le cas chez les

kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmières et les médecins, est pour le moins déconcertante. En réaction à cette décision, et sans attendre les nouvelles modalités du DPC, la profession s'est mobilisée en créant le Conseil National Professionnel des chirurgiens-dentistes (CNP). Là encore, la collégialité est le maître-mot, puisque cette entité regroupe l'ADF, l'université, les syndicats, etc. et l'Ordre y a naturellement pris sa place, dans une volonté partagée d'instaurer un dialogue constructif avec l'organisme gestionnaire du DPC tel qu'il existe et tel qu'il existera après l'adoption de la loi Touraine.

Notre objectif est clair : assurer une formation continue de qualité, et adaptée aux besoins des professionnels. Un enjeu d'autant plus important que le développement continu fonde, en grande partie, notre obligation de déontologie. Car sans mise à jour régulière de ses compétences, nul praticien ne peut tout à fait exercer son métier, dans l'intérêt thérapeutique du patient. Il faudra donc être particulièrement vigilant sur ce point. ■